

BULLETIN
OFFICIEL DU
DÉPARTEMENT

SPÉCIAL DÉLÉGATIONS

SOMMAIRE

CONSEIL GENERAL DES LANDES

DELIBERATIONS

Réunion du 27 mars 1998

Election du Président du Conseil Général	3
Composition de la Commission Permanente	3
Délégations du Conseil Général à la Commission Permanente	4
Election des membres des Commissions	12

ARRETES

- Délégation de compétences à Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et membres du Conseil Général	19
- Délégations de signature aux Directeurs et Chefs de Services du Conseil Général	20
- Délégations de signature au Directeur Départemental de l'Equipement et aux Subdivisionnaires	38
- Délégation à Monsieur Alain VIDALIES pour présider le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé Sainte-Anne	42
- Désignation de Monsieur Jean BOURDEN en tant que représentant du Président à la commission prévue par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993	43
- Désignation de Monsieur Jean BOURDEN en tant que représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres	43
- Désignation « des personnalités » à la Commission d'Appel d'Offres	44

DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL GENERAL EN DATE DU 27 MARS 1998 SUIVANT LE RENOUVELLEMENT DE SES MEMBRES

Election du Président du Conseil Général

Monsieur Robert CABE a été élu Président du Conseil Général des Landes par 23 voix contre 7 voix à Monsieur Louis CAULONQUE.

Composition de la Commission Permanente

Le Conseil Général décide :

I - Détermination de la composition de la Commission Permanente

- de fixer le nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission Permanente ainsi qu'il suit :

7 Vice-Présidents

11 Membres

II - Désignation des Membres de la Commission Permanente

- Après avoir enregistré les candidatures aux différents postes de la Commission Permanente et constaté le dépôt d'une seule candidature par poste à pourvoir, M. le Président donne lecture de la composition de la Commission Permanente :

1er Vice-Président :	M. Jean Claude DEYRES
2ème Vice-Président :	M. Jean Claude BRETHES
3ème Vice-Président :	M. Alain SIBERCHICOT
4ème Vice-Président :	M. Jean SALINAS
5ème Vice-Président :	M. Jean Marc BOINE
6ème Vice-Président :	Mme Pierrette FONTENAS
7ème Vice-Président :	M. Alain DUTOYA

Membres :	M. Alain VIDALIES
	M. Guy DESTENAVE
	M. Paul GRIMBERG
	M. Bernard SUBSOL
	M. Jean Claude SESCOUSSE
	Mme Elisabeth SERVIERES
	M. Christian CAZADE
	M. Pierre DUFOURCQ
	M. Jean Jacques DARMAILLACQ
	M. Louis CAULONQUE
	M. Alain SALLEFRANQUE

Délégations du Conseil Général à la Commission Permanente

Conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général délègue à la Commission Permanente les attributions suivantes :

Secteur Economique

Attribution des aides départementales :

- à la création d'entreprises
- au développement industriel et artisanal et à la création d'emplois
- à l'innovation
- à l'économie sociale
- à l'artisanat
- à la pêche artisanale
- au développement des hébergements et des équipements touristiques
- à la création de gîtes sociaux
- au développement des stations littorales
- à l'équipement des stations thermales
- au développement et à l'aménagement rural

Attribution des avances remboursables aux entreprises en difficulté

Participation aux frais d'études et de promotion et subventions économiques

Agriculture

Attribution des aides départementales :

- à l'hydraulique d'intérêt local (irrigation et drainage)
- au déplacement des lignes électriques
- aux travaux connexes aux opérations d'aménagement foncier et rural
- à la réalisation d'échanges amiabiles d'immeubles ruraux
- à l'équipement des coopératives
- à l'équipement des C.U.M.A.
- à la culture de l'asperge
- à la plantation du vignoble
- à l'accouvage landais de canetons mulards
- à la relance de la production bovine
- à l'abattage et au repeuplement des cheptels bovins

- à la réalisation d'études prévisionnelles à l'installation des jeunes agriculteurs
- à la comptabilité - gestion des jeunes agriculteurs
- aux actions de formation en agriculture
- à l'installation des jeunes agriculteurs
- à l'acquisition de parts sociales de CUMA par les jeunes agriculteurs
- à l'acquisition de parts sociales de société coopérative agricole par les jeunes agriculteurs
- à la création de groupements d'employeurs agricoles
- à la mise en conformité des producteurs de canards gras Label Landes
- à la plantation du kiwi
- à l'équipement pour le stockage des cadavres d'animaux
- au suivi sanitaire des couvoirs
- aux agriculteurs en difficulté
- à la réalisation des diagnostics de coûts de mécanisation

Actions en faveur de la course landaise : aide à l'équipement des ganaderias

Aménagements fonciers :

- avis relatifs aux créations des Commissions communales ou intercommunales et pour l'approbation des périmètres
- pré-études - études d'impact : désignation des cabinets d'études
- opérations de remembrement de réorganisations foncières et périmètres d'échanges amiables : désignation des maîtres d'oeuvre
- conventions de financement avec le Ministère des Transports ou les Sociétés autoroutières pour leur participation au titre des remembrements (art. 10 de la loi du 8.8.1962)
- conventions de financement pour des opérations à caractère interdépartemental
- convention SAFER : examen des possibilités de financement des frais de stockage des terres par la SAFER au titre des réorganisations foncières et du remembrement (Hors art. 10)
- modification des programmes d'aménagements fonciers et de travaux connexes et utilisation des provisions

Laboratoire Départemental - Domaine Départemental d'OGNOAS

Approbation des actes, contrats et conventions

Fixation de la date limite des déclarations de récolte de vin

Secteur Equipment Ruraux

Répartition entre les communes des dotations cantonales du Fonds d'Equipment des Communes et report des reliquats de crédits sur la dotation de l'exercice suivant

Attribution des aides :

- à la réalisation d'équipements sportifs
- à la réalisation de terrains de tennis et de frontons place libre
- à l'informatisation des communes
- à l'achat de conteneurs destinés à la collecte du verre
- à l'alimentation en eau potable des écarts

Reports d'échéances résultant des avances remboursables accordées pour la réalisation de lotissements communaux ou d'opération d'habitat groupé

Attribution des reliquats de crédits et modification d'affectation des aides accordées dans le cadre des règlements d'aide :

- aux travaux d'assainissement des communes
- aux travaux d'alimentation en eau potable des communes
- au traitement et à la collecte des ordures ménagères

Réaffectation des crédits attribués à des opérations n'ayant pas démarré au 30 septembre dans le cadre des règlements d'aide :

- aux travaux d'assainissement des communes
- aux travaux d'alimentation en eau potable des communes
- au traitement et à la collecte des ordures ménagères

Affectation des reliquats de crédits provenant :

- du Fonds National de Développement des Adductions d'Eau (F.N.D.A.E.)
- du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (F.A.C.E.)
- de la Redevance des Mines

Electrification Rurale : approbation des programmes de travaux et attribution des aides

Programme départemental de la maîtrise de l'Energie et de l'Environnement :

- approbation de l'accord cadre et des conventions d'application à intervenir avec l'ADEME pour la mise en place d'un nouveau programme de partenariat dans les domaines de la maîtrise de l'Energie et de la Collecte et du traitement des déchets

Accord cadre Département des Landes - Agence de l'Eau Adour-Garonne :

- Approbation des conventions particulières à intervenir avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en application de l'accord cadre adopté par l'Assemblée départementale le 27 juin 1997

Secteur Environnement

Aide à la protection des milieux naturels

Aide à la restauration et à l'entretien des cours d'eau

Attribution des aides à l'entretien et à la plantation des chênaies de l'Adour

Exercice du droit de préemption dans les zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles du Département et transactions foncières en découlant

Délégation à une collectivité tierce du droit de préemption dans les espaces naturels sensibles et attribution de participation financière à l'acquisition de terrains découlant de cette délégation

Répartition des crédits provenant de la contribution volontaire des extracteurs de granulats

Avis relatif à la réglementation de la pêche

Entretien des itinéraires cyclables :

- en forêt domaniale :

. approbation des conventions à intervenir avec l'ONF pour l'entretien du réseau

. approbation du programme annuel des travaux à réaliser

- en site propre :

. approbation des conventions fixant les modalités de réalisation techniques et financières de l'entretien entre le Département et les Collectivités Locales concernées

Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée non motorisée :

- inscription de chemins ruraux ou de portions de chemins ruraux au P.D.I.P.R.

- travaux d'aménagement réalisés par le Département : approbation des conventions à intervenir avec les Collectivités concernées

Entretien des ouvrages créés par l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Adour :

- approbation des conventions particulières à intervenir pour chaque site

Secteur Education et Sports

a) Education

Attribution :

- des Prêts d'Honneur d'Etudes

- des aides complémentaires aux étudiants participant au programme Européen "Erasmus Socrates"

Collèges et Cités Scolaires :

- fonctionnement général des Collèges : délégation pour toutes dispositions pratiques et administratives et pour la répartition des crédits réservés aux dépenses imprévues

- adoption des programmes d'acquisition ou de rénovation du mobilier scolaire et attribution des dotations correspondantes
- aide aux Collèges pour l'acquisition ou le renouvellement de matériel pédagogique
- attribution des aides départementales aux ateliers de pratique artistique des Collèges ou de l'I.U.F.M. Antenne de Mont-de-Marsan
- attribution des aides aux projets d'action éducative des Collèges et des Lycées
- attribution des logements dans les Collèges par voie de concession ou de convention d'occupation précaire conformément au décret du 14 mars 1986
- avis sur les propositions de désaffectation des biens mobiliers à valeur marchande des Collèges
- décision de mise au rebut de biens mobiliers n'ayant plus aucune valeur marchande proposée par les Collèges
- Cités scolaires mixtes : approbation des conventions avec la Région

Raccordement à Internet : liste des Ecoles bénéficiaires - attribution des subventions et approbation des contrats et conventions à intervenir

Répartition de l'aide aux œuvres landaises organisatrices de séjours de vacances

Attribution des crédits pour l'édition de documents pédagogiques au C.D.D.P.

b) Sports

Attribution des aides :

- à la formation des cadres sportifs bénévoles
- aux clubs sportifs gérant une école de sport
- à la participation et à l'organisation de manifestations sportives promotionnelles
- au sport individuel de haut-niveau
- aux Associations Sportives locales UNSS des Collèges et Lycées publics
- au mouvement sportif dans le cadre de l'opération "Profession Sport Landes"

Organisation des journées départementales du sport et du sport scolaire et approbation des conventions

Secteur Culturel

Attribution des aides départementales :

- à l'aménagement et l'équipement de locaux à usage culturel
- à l'acquisition de mobilier ou de matériel à usage culturel
- au développement de bibliothèques et médiathèques publiques
- à la diffusion du spectacle vivant
- à l'édition culturelle

- à la création artistique
- à des manifestations culturelles occasionnelles
- à la recherche historique, archéologique et ethnologique ainsi qu'à diverses études et inventaires du patrimoine
- aux événements artistiques départementaux retenus par le Conseil Général
- aux actions en direction du Cinéma
- aux actions en direction du Théâtre
- aux opérations et expositions muséographiques
- aux manifestations initiées par les bibliothèques du réseau

Décisions relatives aux ACTIONS CULTURELLES DEPARTEMENTALES c'est-à-dire les décisions liées à l'organisation des colloques, conférences, expositions, concours, spectacles, l'édition de documents en maîtrise d'ouvrage départementale, la gestion du matériel scénique ainsi que celles qui y sont directement rattachées, à savoir : contrats, conventions et avenants, tarifs, demandes de subventions, règlements pour les jeux et concours

Règlement de toutes les questions afférentes au Musée de l'Abbaye d'Arthous et à la gestion des bâtiments conventuels

Détermination des conditions et des tarifs de vente au public des tirages photographiques, films, photocopie et publication du Service des Archives Départementales et du Service de la conservation départementale des Musées

Charte départementale des Musées landais :

- approbation des demandes d'adhésion
- attribution des aides aux Musées

Attribution des aides aux Communes pour la restauration de leur patrimoine protégé et non protégé y compris les annulations ou les modifications d'opérations sur programmes antérieurs.

Secteur Aménagement

A l'intérieur du programme triennal de voirie, intervertir en cours d'exercice la réalisation d'opérations en tant que de besoin ou avancer la réalisation d'opérations en utilisant des reliquats de crédits

Exécution des conventions de mise à disposition des Services de la D.D.E. (Parc et Subdivisions territoriales) et approbation des avenants annuels

Détermination du programme des travaux à engager en cas de dégâts liés aux intempéries ou en cas d'urgence

Subventions aux communes pour la réparation de voies communales endommagées à la suite des intempéries de nature exceptionnelle

Attribution des subventions aux communes pour les voies communales de rattachement du Centre Bourg au réseau national ou départemental

Approbation dans le cadre d'une convention type des conventions réglant les rapports entre les communes et le Département sur les sections des chemins départementaux situées en agglomération

Adoption des actions du plan départemental d'actions de Sécurité Routière

Approbation des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Fixation et homologation des tarifs des transports publics réguliers routiers d'intérêt départemental (et notamment des tarifs de transports scolaires)

Attribution de subventions aux communes pour l'achat de cars destinés au ramassage scolaire dont la compétence relève du Département

Décisions relatives :

- à la délégation de compétence du Département aux organisateurs de second rang de transports scolaires, à la mise en oeuvre du schéma départemental des transports et au conventionnement des services publics routiers de voyageurs

- à l'exploitation et la gestion des gares routières

Demande de concours des services techniques de l'Etat

Elaboration des documents d'urbanisme - Concours particuliers aux petites communes rurales - Attribution des aides à l'Agence départementale d'aide aux Collectivités Locales

Unité de recherche et de développement d'un combustible bois - Fixation des tarifs et des conditions de vente de l'énergie produite

Transports scolaires interdépartementaux : approbation des conventions à intervenir avec les Départements et collectivités limitrophes

Conservation et administration des propriétés du Département et passation en conséquence de tous actes conservatoires de ses droits

Détermination et modification de l'affectation des propriétés départementales utilisées par les Services Publics

Passation des actes portant cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Pourvoir aux mesures relatives à la voirie départementale et aux anciennes voies ferrées des Landes déclassées.

Secteur Social

Attribution de dotations aux mères médaillées de la Famille Française

Attribution de secours urgents en cas de sinistres graves

Remise de dettes et reports d'échéance pour les prêts à la construction dans les cas relevant des cinq hypothèses définies par le Conseil Général

Secours en faveur des veuves de cantonniers du service vicinal

Revalorisation des rentes "accidents de travail" des anciens ouvriers des chemins départementaux

Attribution des participations dans le cadre de l'accompagnement d'activités en faveur de l'emploi des jeunes

Approbation des actes, contrats et conventions afférents à la prestation spécifique dépendance

Atelier Protégé Départemental et C.A.T. de Nonères

- Approbation des actes, contrats et conventions

Secteur Financier

Réalisation des emprunts départementaux dans la limite du volume global des emprunts votés

Renégociation, remboursement anticipé des emprunts du Département, opérations de réaménagement et de restructuration de la dette départementale, instruments de couverture de taux, opérations de SWAP,...

Réalisation et utilisation d'un crédit de trésorerie

Garantie du Département pour les emprunts réalisés par l'Office Public Départemental d'H.L.M. dans le cadre de la réglementation en vigueur

Garantie du Département pour les emprunts contractés par la Société de Crédit Immobilier Aquitaine Sud et par la S.A. d'H.L.M. des Landes

Préparation, passation, exécution et règlement :

- des marchés de travaux, de fournitures et de services

- des contrats portant délégation de services publics passés dans les formes établies par les lois et règlements

Répartition du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle

Répartition du Fonds Départemental de péréquation de la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement

Contrats d'assurances du Département

Baux des biens donnés ou pris par le Département

Avenants de réaménagement d'emprunts garantis par le Département pris en application des lois et règlements relatifs au réaménagement de prêt à l'habitat social

Avenants de réaménagement d'emprunts garantis si ceux-ci ont pour but de maintenir ou de diminuer la charge de la dette

Demandes de remises gracieuses de pénalités liquidées sur les taxes d'urbanisme perçues au profit du Département

Approbation des conventions de mise à disposition des fonds entre le Département et les Syndicats Mixtes

Divers

Actions à intenter en justice au nom du Département

Prises de sûretés réelles par le Département

Acceptation de dons ou legs

Modification des échéanciers de remboursement des prêts et avances accordés par le Département

Attribution de mandats spéciaux aux Conseillers Généraux et remboursement des dépenses correspondantes

Règlement des questions de gestion du personnel à l'exclusion des créations d'emplois

Recrutement de personnel départemental : organisation de concours confiée au Centre de Gestion Départemental de la Fonction Publique Territoriale

Approbation des conventions de stages de formation des élus du personnel

Demandes d'avances formulées par des fonctionnaires du Département pour l'acquisition de véhicules nécessaires à l'exécution de leur service

Approbation des contrats ou conventions de mise à disposition de matériel, de mobilier, de personnel, de locaux, de véhicules, etc... passés dans le cadre de la gestion des affaires courantes, ainsi que d'adhésion à différents organismes

Réforme et aliénation de biens mobiliers appartenant au Département

Approbation de la convention à intervenir avec la Ville de Mont-de-Marsan pour l'utilisation des panneaux électroniques

Approbation des modalités de prise en charge par le Département des frais de déplacements, transports, hébergement, ... de tiers

Fixation du prix de vente du Bulletin Officiel du Département

Avis sur les transferts de licence de débits de boissons

Election des membres des Commissions

Le Conseil Général décide de procéder à l'élection des membres de ses Commissions :

Commission des Affaires Economiques et des Finances

M. Jean BOURDEN

M. Jean Claude BRETHES

M. Louis CAULONQUE

M. Dominique COUTIERE

M. Guy DESTENAVE

M. Jean Claude DEYRES

M. Pierre DUFOURCQ

M. Alain DUTOYA

M. Michel HERRERO

M. Franck MARCADE

M. Christian PONTARRASSE

M. Alain VIDALIES

Commission de l'Aménagement et des Transports

M. Jean Marie BOUDEY

M. Jean BOURDEN

M. Christian CAZADE

M. Alain DUTOYA

M. Michel HERRERO
M. Franck MARCADE
M. Guy Bertrand PUYO
M. Jean SALINAS
M. Jean SARRAMAGNAN
M. Jean Claude SESCOUSSE
M. Alain SIBERCHICOT
M. Bernard SUBSOL

Commission des Affaires Sociales

M. Jean Marie BOUDEY
M. Christian CAZADE
M. Jean Jacques DARMAILLACQ
M. Jean Claude DEYRES
M. Jacques DUCOS
M. Pierre DUFOURCQ
Mme Pierrette FONTENAS
M. Raymond GARRIGUES
Mme Danielle MICHEL
M. Jean SARRAMAGNAN
Mme Elisabeth SERVIERES
M. Jean Claude SESCOUSSE

Commission de l'Agriculture et des Equipements Ruraux

M. Jean Marc BOINE
M. Jean Claude BRETHES
M. Guy DESTENAVE
M. Jacques DUCOS
M. Pierre DUFOURCQ
M. Raymond GARRIGUES
M. Michel HERRERO
M. Franck MARCADE
M. Jean SARRAMAGNAN
Mme Elisabeth SERVIERES
M. Alain SIBERCHICOT
M. Alain VIDALIES

Commission des Affaires Culturelles

M. Jean Marc BOINE
M. Jean Marie BOUDEY
M. Jean Jacques DARMAILACQ
Mme Pierrette FONTENAS
M. Raymond GARRIGUES
M. Paul GRIMBERG
Mme Danielle MICHEL
M. Guy Bertrand PUYO
M. Alain SALLEFRANQUE
Mme Elisabeth SERVIERES
M. Jean Claude SESCOUSSE
M. Bernard SUBSOL

Commission de l'Education et des Sports

M. Jean Marie BOUDEY
M. Louis CAULONQUE
M. Jean Jacques DARMAILACQ
M. Jacques DUCOS
M. Pierre DUFOURCQ
M. Alain DUTOYA
Mme Pierrette FONTENAS
Mme Danielle MICHEL
M. Christian PONTARRASSE
Mme Elisabeth SERVIERES
M. Jean Claude SESCOUSSE
M. Bernard SUBSOL

Commission de la Sécurité, de la Formation et du Personnel

M. Jean Marc BOINE
M. Jean Marie BOUDEY
M. Jean BOURDEN
M. Christian CAZADE
M. Jean Claude DEYRES
M. Pierre DUFOURCQ
M. Raymond GARRIGUES

M. Michel HERRERO
M. Franck MARCADE
M. Christian PONTARRASSE
M. Jean SALINAS
M. Jean SARRAMAGNAN

Commission de l'Environnement et de l'Aménagement du Littoral

M. Jean Marc BOINE
M. Jean BOURDEN
M. Louis CAULONQUE
M. Alain DUTOYA
M. Paul GRIMBERG
M. Michel HERRERO
M. Franck MARCADE
M. Guy Bertrand PUYO
M. Jean Claude SESCOUSSE
M. Alain SIBERCHICOT
M. Bernard SUBSOL
M. Alain VIDALIES

Commission du Tourisme et du Thermalisme

M. Jean BOURDEN
M. Jean Claude BRETHES
M. Louis CAULONQUE
M. Jacques DUCOS
M. Alain DUTOYA
Mme Pierrette FONTENAS
M. Paul GRIMBERG
Mme Danielle MICHEL
M. Christian PONTARRASSE
M. Guy Bertrand PUYO
M. Alain SALLEFRANQUE
Mme Elisabeth SERVIERES

ARRETES

Arrêté de Monsieur Robert CABE, Président du Conseil Général en date du 31 mars 1998 portant délégation de compétences à Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Membres du Conseil Général

Le Président du Conseil Général arrête :

Article 1 :

Conformément au tableau ci-après, délégation de compétences est donnée à chacun des Vice-Présidents et Conseillers Généraux ainsi désignés à l'effet de suivre les dossiers du Conseil Général entrant dans les secteurs qui leur sont dévolus, à compter du 27 mars 1998.

Article 2 :

L'arrêté n° 98.01 du 5 janvier 1998 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3 :

Monsieur le Directeur des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de compétences du Président du Conseil Général des Landes	
M. Jean-Claude DEYRES	Délégué pour le Secteur Social
M. Alain SIBERCHICOT	Délégué à l'Agriculture et aux Equipements Ruraux
M. Paul GRIMBERG	Délégué à l'Environnement Délégué à l'Aménagement du Littoral
M. Christian CAZADE	Délégué aux Infrastructures et à la Voirie Délégué à la Régie Départementale de Transports des Landes
Mme Pierrette FONTENAS	Déléguée à la Protection de l'Enfance
M. Guy DESTENAVE	Délégué aux Finances
M. Bernard SUBSOL	Délégué aux Sports Délégué à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales
M. Jean-Claude BRETHES	Délégué au Tourisme et à la Promotion du Département
Mme Danielle MICHEL	Déléguée au Thermalisme Déléguée au Logement et à l'Association Départementale d'Information sur le Logement
M. Jacques DUCOS	Délégué aux Assises de la Ruralité

M. Dominique COUTIERE	Délégué au Développement Economique
M. Jean SALINAS	Délégué pour le Personnel Départemental
M. Jean-Marc BOINE	Délégué à la Culture
M. Jean-Marie BOUDEY	Délégué au Patrimoine Départemental et au CAUE
M. Alain DUTOYA	Délégué à l'Innovation, au Commerce et à l'Artisanat
M. Jean-Claude SESCOUSSE	Délégué à l'Education et à la Formation Délégué à la Mission Locale
M. Alain VIDALIES	Délégué à la Forêt
M. Raymond GARRIGUES	Délégué aux Personnes Handicapées
M. Jean BOURDEN	Délégué à l'A.L.P.I.

Arrêtés de Monsieur Robert CABE, Président du Conseil Général en date du 31 mars 1998 portant délégation de signature aux différents Directeurs et Chefs de Service du Conseil Général

**Délégation de signature à Monsieur Robert FANINOZ,
Directeur des Services**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert FANINOZ, Directeur des Services à l'effet de signer tous documents administratifs à l'exclusion des actes énumérés ci-après :

- actes réglementaires,
- arrêtés,
- circulaires et instructions générales
- rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente
- lettres aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux,

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur FANINOZ, la délégation qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté, sera exercée par Mademoiselle Evelyne MARQUE.

Article 3 :

L'arrêté n°97-08 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de signature à Monsieur Francis LACOSTE, Directeur de la Solidarité Départementale

Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Francis LACOSTE, Directeur de la Solidarité Départementale, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à ses services :

1) Administration Générale

- Personnel départemental affecté à la D.S.D. : congés annuels, notations, autorisations d'absence, états de frais de déplacement, ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine et dans le Gers.
- Dans la limite des attributions relevant de la Direction : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.
- Commandes et marchés :
 - a) Lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des Marchés Publics,
 - b) Signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés.
 - c) Actes relevant de la conduite d'opérations ou de la maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes.
 - d) Attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - Travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G. - FCS et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du CCAG-PI.

2) Comptabilité et Matériel

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de la Solidarité Départementale.
- Attestation de la réalisation du service fait
- Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale ;
- Décisions relatives au contrôle de l'utilisation des véhicules automobiles utilisés par la D.S.D.

3) Service Départemental d'Action Sociale (Loi du 9 Janvier 1986 et Loi du 1er Décembre 1988 modifiée, relative à la mise en place du RMI)

Toutes correspondances avec les usagers du Service, à l'exclusion de celles adressées aux Ministères et aux Administrations Régionales et tous actes, intervenant dans le cadre de l'application du programme annuel départemental d'insertion et du plan départemental de prévention.

4) Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, prévue par le Titre II du Code de la Famille et de l'Aide Sociale (Article 40 à 123)

- Admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier ;
- Pièces justificatives en matière d'attribution d'aide à domicile ;
- Admission des enfants dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, quelle que soit la catégorie juridique ;
- Saisine du Juge des Enfants, en vue de provoquer une mesure de tutelle aux prestations sociales ;
- Signalements d'enfants en danger à l'autorité judiciaire ;
- Actes relatifs au placement et à la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Actes relatifs à la gestion des Assistantes Maternelles de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Contrat de placement avec les Assistantes Maternelles.

5) Action Sanitaire et médico-sociale en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse (Articles 146 à 190 du Code de la Santé Publique)

- Actes relatifs à la direction et coordination du service de P.M.I. ;
- Décision d'agrément ou de retrait d'agrément des Assistantes Maternelles ;
- Organisation des actions de formation en faveur des Assistantes Maternelles ;
- Décisions de retrait d'un enfant chez une gardienne ne donnant pas tous les soins nécessaires ;
- Actes intervenant dans l'instruction des demandes de création, de transformation ou d'extension des établissements concourant à la protection, à la garde ou au placement des enfants du premier et du second âge et dans le contrôle de ces établissements ;
- Décisions de refus d'agrément de structures d'accueil de la petite enfance.

6) Lutte contre les Fléaux Sociaux

- Actes relatifs à la mise en oeuvre de la prophylaxie de la tuberculose (Chapitre 1er du Titre I du Livre III du Code de la Santé Publique) ;
- Actes relatifs à la mise en oeuvre de la prophylaxie des maladies vénériennes (Chapitres 1 et 2 du Titre II du Livre III du Code de la Santé Publique).

7) Dépistage des affections cancéreuses et surveillance après traitement des anciens malades (Loi du 19 Décembre 1963)

- Actes relatifs à la mise en oeuvre de ces actions.

8) Service de Vaccinations

- Actes relatifs à la mise en oeuvre de ces actions.

9) Aide Sociale (Articles 124 à 202 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale, Loi du 24 Janvier 1997 instituant la Prestation Spécifique Dépendance)

- Actes intervenant dans la procédure d'admission à l'Aide Sociale et présentation des dossiers devant les Commissions d'Admission et les Commissions Locales de Dépendance.

- Actes relatifs à l'exercice des actions en justice et à l'instruction et la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale ;
- Pièces justificatives en matière d'attribution d'allocations d'Aide Médicale ;
- Délivrance de bons de transport en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées ou inadaptées sociales, démunies de ressources ;
- Inscriptions hypothécaires et radiations.

10) Tutelle et contrôle des établissements et services sociaux fournissant des prestations d'Aide Sociale relevant de la compétence du Département

- Actes relatifs :
 - * au contrôle technique et financier ;
 - * à l'instruction des budgets en vue de la tarification des prestations ;
 - * à l'instruction des demandes de création, de transformation ou d'extension de ces établissements ;
 - * à l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale ;
- Décisions de refus d'autorisation de création d'établissement d'hébergement de personnes âgées, de personnes handicapées ou de maisons d'enfants à caractère social.

11) Téléalarme et SAPAL, Service Animation et N° Vert I.M.A.G.E.

- Actes relatifs à la mise en oeuvre des actions engagées par ces services.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur Francis LACOSTE, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par :

- Madame le Docteur Chantal d'UZER en ce qui concerne la lutte contre les fléaux sociaux, le dépistage des affections cancéreuses, le service de vaccinations ;
- Madame le Docteur Odile LAMBERT en ce qui concerne l'action sanitaire et médico-sociale en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse ;
- Mademoiselle Marie-Claire LAMARQUE, à l'exception de la Commune de POYANNE, Mademoiselle Valentine JUILLARD et Mademoiselle Sandrine LE PELTIER, Inspecteurs des Affaires Sanitaires et Sociales, en ce qui concerne l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Monsieur Bernard DOUMEINGTS, Inspecteur des Affaires Sanitaires et Sociales, en ce qui concerne la rubrique Aide Sociale, les prestations d'aide à domicile consacrées à l'enfance ;
- Mademoiselle Delphine RUFFAT, en ce qui concerne la tutelle et le contrôle des établissements, les prestations de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, et le service I.M.A.G.E. ;
- Monsieur Claudy BERNARD, Coordonnateur Technique Départemental, en ce qui concerne les actions sociales menées par le service social départemental et, notamment, les actions mises en application dans le cadre du programme départemental d'insertion ;

- Madame Sylvie DESCAT et Madame Francine SANSON, en ce qui concerne les documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement du service départemental d'action sociale ;
- Madame Martine FRAISSE, en ce qui concerne la rubrique comptabilité et matériel.

Article 3 :

L'arrêté n°97.13 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur de la Solidarité Départementale, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Jean-Luc ESTOURNES,
Directeur de l'Aménagement**

Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc ESTOURNES, Directeur de l'Aménagement, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les documents suivants :

1.1 - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général

- a - Correspondances techniques avec les Maires relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes,
- b - Correspondances techniques avec les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes,
- c - Diffusion des comptes-rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes,
- d - Dans la limite des attributions relevant de la Direction : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1-2 - Commandes et marchés :

- a) - lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des marchés Publics,
- b) - signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,
- c) - actes relevant de la Conduite d'Opération ou de la Maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes,

d) - attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - Travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G. - FCS et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du CCAG-PI.

1.3 - Engagement d'opérations domaniales dans le cadre des programmes arrêtés par le Conseil Général ou dans le cadre d'opportunités foncières particulières, et notamment :

- a) Rapport de présentation des dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et des dossiers d'enquête parcellaire.
- b) Rapport de présentation des arrêtés de D.U.P. et de cessibilité.

1-4 - Gestion, conservation et exploitation du domaine public routier

- a) Délivrance des alignements, des autorisations de voirie et des autorisations temporaires intéressant le domaine public routier départemental.
- b) Réglementation de la circulation et gestion des dérogations relatives à cette réglementation en cas de poses de barrières de dégel sur les chemins départementaux.
- c) Interdiction ou réglementation temporaire de la circulation à l'occasion de travaux ou en cas de force majeure.
- d) Réglementation de la circulation sur les ponts.

1.5 - Transports

- a) Délivrance et validation des titres de transports émis par le Conseil Général.
- b) Documents relatifs à la conduite d'exploitation et au contrôle des services de transports hors conventions contractuelles

1.6 - Réseau Ferré Départemental

Contrôle et surveillance du Réseau Ferré Départemental et de son exploitation, et notamment :

- a) Délivrance des arrêtés d'alignement.
- b) Délivrance des autorisations de traversée des voies ferrées.
- c) Arrêté de police des gares.
- d) Suivi et contrôle de la convention de délégation de service public.
- e) Règlements de sécurité.

1.7 - Direction Départementale de l'Equipement

Correspondances avec les Services de la Direction Départementale de l'Equipement, et en particulier les Subdivisions territoriales découlant de l'application des conventions susvisées des 30 avril 1993 et 27 août 1993 et de leurs avenants annuels.

1.8 - Personnel

Notation du personnel placé au sein de la Direction de l'Aménagement, autorisations d'absence, congés et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, état de frais de déplacement.

1.9 - Comptabilité

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de l'Aménagement.
- Attestation de la réalisation du service fait.

Article 2 :

Délégation est donnée, en cas d'empêchement de Monsieur Jean-Luc ESTOURNES, Directeur de l'Aménagement, aux agents de la Direction de l'Aménagement, dont les noms suivent à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions respectives, les documents suivants :

Mme POCQUERUS (Programmation et Gestion des crédits)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-1 d ; 1-7
M. JEUNE (Bâtiments)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b ; 1-2 c
M. DUBOSCOQ (Infrastructures Mont-de-Marsan)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b ; 1-2 c ; 1-7
M. FAUCHE (Infrastructures Dax)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b ; 1-2 c ; 1-7
M. DUFORT (Transports)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b ; 1-5 a ; 1-5 b ; 1-6
M. CAPDEVIOILLE (Patrimoine)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b
M. MONDIN (Energie)	1-1 b ; 1-1 c ; 1-2 b

En cas d'empêchement de Monsieur FAUCHE ou de Monsieur DUBOSCOQ, les délégations correspondantes sont respectivement exercées par Monsieur MAZAUD et Monsieur HERNANDEZ.

Article 3 :

L'arrêté n°97.9 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur de l'Aménagement, Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à
Monsieur François-Xavier BENUSIGLIO, Directeur de
l'Education, des Sports et de la Culture**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François-Xavier BENUSIGLIO, Directeur de l'Education, des Sports et de la Culture, à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa direction les documents suivants :

1-1 - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général :

- a) Correspondances techniques avec les Maires, les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes,
- b) Diffusion des comptes rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes,
- c) Dans la limite des attributions relevant de la Direction : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1-2 - Commandes et marchés :

- a) Lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'Article 321 du Code des Marchés Publics,
- b) Signature des bons de commandes et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,
- c) Actes relevant de la conduite d'opération ou de la maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes,
- d) Attributions de la personne responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du Cahier des Clauses Administratives Générales - travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du CCAG-FCS et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du CCAG-PI.

1-3 - Personnel :

Notation du personnel placé au sein de la Direction de l'Education, des Sports, et de la Culture, autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états de frais de déplacements.

1-4 - Comptabilité :

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de l'Education, des Sports et de la Culture.
- Attestation de la réalisation du service fait.

1-5 - Relations avec les Administrations

Correspondances et relations avec les administrations concernées par les activités de la Direction et particulièrement la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, l'Inspection Académique et la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur François-Xavier BENUSIGLIO, les délégations suivantes, décrites à l'article 1er du présent arrêté, seront exercées par les chefs de services de la Direction de l'Education, des Sports et de la Culture, dans la limite des attributions de leur service :

Mme BOUCHAUD-CAMIADE (Service Education et Sports)	1-1 c ; 1-3 ; 1-4
M. Philippe MARY (Service Culture)	1-1 c ; 1-3 ; 1-4
M. Jacques PONS (Service Départemental des Archives)	1-2 a ; 1-2 b ; 1-3 ; 1-4
M. Philippe CAMIN (Conservation Départementale des Musées)	1-2 a, 1-2 b ; 1-3 ; 1-4
M. Stéphane DELPEYRAT (Bibliothèque Départementale de Prêt)	1-2 a, 1-2 b ; 1-3 ; 1-4

Article 3 :

L'arrêté n°97.11 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur de l'Education, des Sports et de la Culture, Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Jacques SIMON,
Directeur de l'Agriculture et de l'Espace Rural**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques SIMON, Directeur de l'Agriculture et de l'Espace Rural, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service, les documents suivants :

1.1 - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général

a - Correspondances techniques avec les Maires, les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes,

b - Diffusion des comptes-rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes,

c - Commandes et marchés :

1 - lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des marchés Publics,

2 - signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,

3 - actes relevant de la Conduite d'Opération ou de la Maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes,

4 - attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - Travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G. - FCS, et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du C.C.A.G. - PI.

1.2 - Administration Générale - Personnel :

- Notation du personnel placé au sein de la Direction de l'Agriculture et de l'Espace Rural, autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états de frais de déplacement.

- Dans la limite des attributions relevant de la Direction : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1.3 - Comptabilité :

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de l'Agriculture et de l'Espace Rural.

- Attestation de la réalisation du service fait.

1.4 - Relations avec les Administrations :

Correspondances avec les Services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et relations avec toutes Administrations concernées par les activités de la Direction, du Laboratoire Départemental et du Domaine d'Ognoas.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur Jacques SIMON, Directeur de l'Agriculture et de l'Espace Rural, les délégations mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté seront exercées par Monsieur Olivier CARBONNIERE, Adjoint au Directeur chargé du développement agricole ou par Monsieur Gérard GUIGNOT, Adjoint au Directeur chargé des équipements ruraux.

Article 3 :

L'arrêté n°97-12 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de l'Espace Rural, Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Patrick DULAU,
Directeur de l'Environnement**

Article 1er :

Délégation est donnée à Monsieur Patrick DULAU, Directeur de l'Environnement à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à sa Direction, les documents suivants :

1.1. - Mise en oeuvre des programmes et des politiques arrêtés par le Conseil Général :

a - Correspondances techniques avec les Maires, les Administrations ou les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes,

b - Diffusion des compte-rendus de réunions de travail avec les différents partenaires concernés par la mise en oeuvre des programmes,

c - Commandes et marchés :

1 - lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des Marchés Publics,

2 - signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,

3 - actes relevant de la Conduite d'Opération ou de la Maîtrise d'oeuvre lorsqu'elles sont assurées par le Conseil Général des Landes,

4 - attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G.-FCS et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du C.C.A.G. PI.

d - Engagement d'opérations dans le cadre des programmes arrêtés par le Conseil Général et notamment :

1) Rapport de présentation des dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et des dossiers d'enquête parcellaire.

2) Rapport de présentation des arrêtés de D.U.P. et de cessibilité.

3) Conventions de passage dans le cadre du Plan Départemental de la Randonnée.

1.2. - Administration Générale - Personnel :

Dans la limite des attributions relevant de la Direction :

- Notation du personnel placé au sein de la Direction de l'Environnement, autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états de frais de déplacement.
- Copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.

1.3. - Comptabilité :

- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant de la Direction de l'Environnement.
- Attestation de la réalisation du service fait.

1.4. - Relations avec les Administrations :

Correspondances et relations avec toutes les Administrations concernées par les activités de la Direction.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur Patrick DULAU, Directeur de l'Environnement, les délégations mentionnées à l'article 1er du présent arrêté seront exercées par Monsieur Joachim OYARZABAL, Directeur-Adjoint de la Direction de l'Environnement.

Article 3 :

L'arrêté n°97.10 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur de l'Environnement, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Pierre FIEUX,
Directeur de l'Action Economique****Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre FIEUX, Directeur de l'Action Economique à l'effet de signer tous documents administratifs établis par son service à l'exclusion des actes énumérés ci-après :

- actes réglementaires,
- arrêtés,
- circulaires et instructions générales

- rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente
- lettres aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux, aux Maires et aux Présidents d'Etablissements Publics.

Article 2:

En cas d'empêchement de Monsieur Pierre FIEUX, Directeur de l'Action Economique, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Monsieur Paul GERBAUD, Adjoint au Directeur.

Article 3 :

L'arrêté n°97-15 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur de l'Action Economique, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Jean-Jacques DADALTO,
Directeur du Personnel, de la Formation et des Moyens**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Jacques DADALTO, Directeur du Personnel, de la Formation et des Moyens, à l'effet de signer tous documents administratifs établis par son service à l'exclusion des actes enumérés ci-après :

- actes réglementaires,
- arrêtés,
- circulaires et instructions générales
- rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente
- lettres aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux, aux Maires et aux Présidents d'Etablissements Publics.

Article 2:

En cas d'empêchement de Monsieur Jean-Jacques DADALTO, délégation est donnée à Monsieur Yan COUSTAUT, Technicien Territorial pour signer les bons de commandes des fournitures d'un coût inférieur à la somme de 1000 F ainsi que les pièces justificatives afférentes.

Article 3 :

L'arrêté n°97-16 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur du Personnel, de la Formation et des Moyens, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Madame Béatrice CAZALIS,
Chef du Service des Affaires Financières et du Budget****Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice CAZALIS, Chef du service des Affaires Financières et du Budget, à l'effet de signer :

1) toutes pièces comptables relatives au mandatement des dépenses, à l'émission des titres de recettes et au suivi de leur exécution.

2) dans la limite des attributions relevant du service :

- copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général,

- notation du personnel, autorisations d'absence, congés annuels, ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états de frais de déplacement.

3) tous documents administratifs établis par son service à l'exception des actes énumérés ci-après :

- actes réglementaires,

- arrêtés,

- circulaires et instructions générales

- rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente

- lettres aux Ministres, aux Préfets, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux, aux Maires et aux Présidents d'Etablissements Publics.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Madame CAZALIS, Madame Annie DANTEZ, ou Madame Catherine DAIRE ou Madame Catherine DEPERNET sont habilitées à signer :

1) toutes pièces comptables relatives au mandatement des dépenses, à l'émission des titres de recettes et au suivi de leur exécution,

2) dans la limite des attributions relevant du service :

- copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général,

- bordereaux d'envoi des pièces administratives à leur destinataire,

- congés du personnel.

Article 3 :

L'arrêté n°97-14 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Madame le Chef du Service des Affaires Financières et du Budget, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Jacques COURALET,
Chef du Service Informatique**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques COURALET, Chef du Service Informatique, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service, les documents suivants :

1.1 - Commandes et marchés :

- a - lettres de commandes et marchés de travaux, prestations de services et fournitures dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des Marchés Publics,
- b - signature des bons de commande et des ordres de service dans le cadre de l'exécution des marchés,
- c - attributions de la Personne Responsable du marché visées par les articles 13-42, 14-5, 19-21, 41-3 du C.C.A.G. - Travaux, les articles 8-2, 10-2 et 20-2 du C.C.A.G. - FCS, et les articles 12-31, 15-2 et 33-1 du C.C.A.G. - PI.

1.2 - Administration Générale - Personnel :

- a - Notation du personnel placé au sein du Service Informatique, autorisations d'absence, congés annuels et ordres de mission pour les déplacements en Aquitaine, états de frais de déplacement.
- b - Dans la limite des attributions relevant du service : copies, ampliations et attestations du dépôt auprès du représentant de l'Etat de tous documents administratifs dont les originaux auront été revêtus de la signature du Président du Conseil Général.
- c - Correspondances techniques avec les tiers, relatives à la mise en oeuvre pratique des programmes du Département.

1.3 - Comptabilité :

- a - Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ou des titres de recettes relevant du Service Informatique.
- b - Attestation de la réalisation du service fait.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur Jacques COURALLET, Chef du Service Informatique, les délégations mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté seront exercées par Monsieur Pierre TAILLE.

Article 3 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Chef du Service Informatique et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de signature à Monsieur Jean-Jacques LABADIE, Directeur de l'Atelier Protégé Départemental et du Centre d'Aide par le Travail de Nonères

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean Jacques LABADIE, Directeur de l'Atelier Protégé Départemental et du C.A.T de Nonères, à l'effet de signer :

- les congés, ordres de mission, autorisations de stage et notations du personnel placé sous son autorité ;
- les mandats de paiement, titres de recettes et bordereaux afférents et toutes pièces justificatives établis par cet établissement ;

Article 2:

En cas d'empêchement de Monsieur Jean Jacques LABADIE, la délégation qui lui a été consentie à l'article premier du présent arrêté sera exercée par Monsieur Francis LACOSTE, Directeur de la Solidarité Départementale.

Article 3 :

L'arrêté n° 97-22 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur de l'Atelier Protégé, Madame le Chef du Bureau des Affaires Financières et du Budget, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Marcel TOULLIER,
Directeur du Foyer de l'Enfance, du Centre Maternel et
de l'Etablissement Public de soins, d'intégration et d'insertion**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel TOULLIER, Directeur du Foyer de l'Enfance, du Centre Maternel et de l'Etablissement Public de soins, d'intégration et d'insertion, à l'effet de signer :

- les arrêtés de recrutement des personnels temporaires engagés pour une période inférieure ou égale à 90 jours ;
- les mandats de paiement, titres de recettes et toutes pièces justificatives établies par ces établissements ;
- les arrêtés liés à la gestion des carrières.

Article 2:

En cas d'empêchement de Monsieur Marcel TOULLIER, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article premier du présent arrêté sera assurée par Monsieur Francis LACOSTE, Directeur de la Solidarité.

Article 3 :

L'arrêté n°97-19 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur du Foyer de l'Enfance, du Centre Maternel et de l'Etablissement Public de soins, d'intégration et d'insertion, Madame le Chef du Service des Affaires Financières et du Budget et Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Délégation de signature à Monsieur Aimé VUILLAUME,
Directeur du Laboratoire Départemental**

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Aimé VUILLAUME, Directeur du Laboratoire Départemental à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service, les documents ci-après désignés :

- pièces comptables (facturation, états de recouvrement des analyses, états concernant les primes allouées, les frais de déplacement, de stage, de mission) ;
- bulletins et compte-rendus d'analyses ;

- relations scientifiques et techniques (devis auprès d'industriels ou de particuliers pour analyses d'eaux ou pour achat de matériel)
- commandes de matériel et de réactifs (hors marché) ;
- congés du personnel ;
- notation du personnel ;
- ordres de mission du personnel pour les déplacements en Aquitaine;
- autorisations de stage.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur VUILLAUME, délégation est donnée à Monsieur Michel MARBACH, Directeur Adjoint du Laboratoire Départemental, à l'effet de signer, à l'exclusion de tout autre acte, les documents suivants :

- pièces comptables (facturation, états de recouvrement des analyses, états concernant les primes allouées, les frais de déplacement, de stage, de mission) ;
- bulletins et compte-rendus d'analyses ;
- relations scientifiques et techniques (devis auprès d'industriels ou de particuliers pour analyses d'eau ou pour achat de matériel)
- commandes de matériel et de réactifs (hors marché);
- congés du personnel.

Article 3 :

En cas d'empêchement de Monsieur Michel MARBACH, la délégation qui lui est consentie à l'article 2 du présent arrêté sera exercée dans les mêmes conditions par Madame Monique DUMARTIN, Directeur Adjoint du Laboratoire Départemental.

Article 4 :

L'arrêté n°97-21 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 5 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur du Laboratoire, Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de signature à Monsieur Jean LEGARTO, Chef d'Exploitation du Domaine d'Ognoas

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean LEGARTO, Chef d'Exploitation du Domaine d'Ognoas, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service, les documents ci-après désignés :

- pièces comptables (facturation, états de recouvrement, états concernant les primes allouées, les frais de déplacements, de stage, de mission) ;
- relations techniques (devis auprès d'industriels ou de particuliers) ;

- commandes de matériel et d'approvisionnement (hors marché) ;
- congés du personnel ;
- notation du personnel ;
- ordres de mission du personnel ;
- autorisations de stage.

Article 2 :

En cas d'empêchement de Monsieur LEGARTO, la délégation qui lui est consentie à l'article premier du présent arrêté sera exercée dans les mêmes conditions par Monsieur Patrick ARNAUD.

Article 3 :

L'arrêté n°97-20 du 23 décembre 1997 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 4 :

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Chef d'Exploitation, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce

**Délégation de signature à Monsieur Michel LE BLOAS,
Directeur Départemental de l'Equipement**

Article 1er

Délégation est donnée à M. Michel LE BLOAS, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur Départemental de l'Equipement ou à M. GONDRAN, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., Chef d'Arrondissement, Directeur Adjoint, Directeur des Subdivisions à l'effet de signer dans le cadre des attributions dévolues à son service, les décisions suivantes :

I - Exploitation des routes départementales

- autorisations individuelles de transports exceptionnels et de circulation d'ensemble des véhicules comprenant une ou plusieurs remorques.
- interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers, forestiers ou ferroviaires, pose de canalisations et de lignes aériennes ou souterraines.
- dérogations exceptionnelles aux dispositions des arrêtés ministériels du 22 octobre 1970 et du 25 mai 1971 interdisant l'utilisation des pneus à crampons par des véhicules d'un P.T.C. supérieur à 3,5 tonnes, dans le cadre des autorisations ministrielles.
- réglementation de la circulation et du stationnement sur la voirie départementale à l'occasion du déroulement des épreuves et manifestations sportives et culturelles.

II - Crédits de fonctionnement et d'équipement des services

Dans le cadre des programmes suivants :

Contribution du Département aux frais de fonctionnement et d'équipement des services et dans la limite des crédits votés correspondants, ouverts au siège de la Direction Départementale de l'Equipement en application de la convention du 27 Août 1993 et de ses avenants annuels de reconduction ;

Programme annuel d'investissement du Parc départemental fixé par la convention du 30 avril 1993 et les avenants annuels et dans la limite des crédits votés correspondants :

II-1 Signature des lettres de commandes dans la limite du plafond fixé par l'article 321 du Code des Marchés Publics,

II-2 constatation et liquidation des dépenses.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Michel LEBLOAS ou Olivier GONDTRAN, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 1er du présent arrêté sera exercée par Monsieur Alain LAMONTAGNE, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., Chef du Service de la Route et M. Yves PASCO, Ingénieur Divisionnaire des T.P.E., Chef du Service du Personnel et de l'Administration Générale.

Article 3

Délégation est également donnée, sous l'autorité de M. Michel LEBLOAS, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur Départemental de l'Equipement, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

- pour signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les documents visés à l'article 1er-1

- . Mme Lydie FAURE-DEBERNARDI, Ingénieur des TPE, chargée de la Cellule Départementale d'exploitation et de Sécurité
- . M. Jean Claude FOATA, Secrétaire Administratif de classe supérieure des services déconcentrés

- pour signer, dans le cadre de leurs attributions fonctionnelles, les documents visés au II-1 et II-2 de l'article 1er

UNITES COMPTABLES	NOMS ET PRENOMS	GRADES
<u>SPAG Moyens Généraux</u>	DESQUINES Alain	S.A.de classe exceptionnelle des services déconcentrés
<u>Service Route C.D.E.S.</u>	FAURE-DEBERNARDI Lydie	I.T.P.E.
<u>Parc Départemental</u>	PEBAYLE Michel	C.S.P.T.P.E.

- pour signer les bons de commande, dans la limite des crédits disponibles et dans leur domaine respectif

NOMS ET PRENOMS	DOMAINE D'ACTIVITE
BURGALAT Max	Informatique
SALVAT Jean-Claude	Formation

Article 4

Les arrêtés n° 97.17 et 98.09 des 23.12.97 et 30.01.98 sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

Article 5

M. le Directeur des Services, M. le Directeur Départemental de l'Equipement, M. le Directeur de l'Aménagement et Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de signature aux Subdivisionnaires**Article 1er**

Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après nommés dans la limite des circonscriptions territoriales dont ils ont la charge, de façon permanente ou par intérim, pour signer les documents suivants :

1 - Délivrance des alignements, des autorisations de voirie et des autorisations d'occupation temporaire intéressant le domaine public routier départemental, à l'exception des autorisations d'accès sur routes départementales de 1ère, 2ème et 3ème catégories hors agglomérations et des autorisations relatives aux stations services.

2 - Dans le cadre des opérations de travaux dont la maîtrise d'oeuvre est assurée par le Service de l'Aménagement avec délégation au chef de subdivision des missions de contrôle général des travaux, décomptes des travaux, dossiers des ouvrages exécutés et opérations préalables à la réception :

Tous actes relatifs aux missions de maîtrise d'oeuvre susvisées à l'exception de l'ordre de service de commencer des travaux et des ordres de service modifiant les clauses techniques ou financières des marchés.

3 - Dans le cadre des opérations programmées et dont la maîtrise est entièrement déléguée à la Subdivision de l'Equipement :

Tous les actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

4 - Pour ce qui concerne, d'une part les délégations de maîtrise d'oeuvre évoquées aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, et d'autre part les dépenses de fonctionnement et d'entretien de la voirie départementale dans la limite des affectations et ouvertures de crédits notifiées à la Subdivision :

a) les commandes de fournitures ou de prestations du Parc de l'Equipement ainsi que celles couvertes par un marché à commandes conclu par le Département,

b) les commandes hors marché dont le montant annuel n'excède pas, par nature, un montant de 20 000 F.

SUBDIVISIONS	NOMS ET PRENOMS	GRADES
AIRE SUR ADOUR	CLAUDE Laurent	C.S.T.P.E.
AMOU	DUPERRE Francis	C.S.P.T.P.E.
CAPBRETON - SAINT MARTIN DE SEIGNANX	LISSALDE Jacques	I.T.P.E.
DAX	GAROCHE Hervé	I.T.P.E.
MONT DE MARSAN	GUILBAUD Vincent	I.T.P.E.
MORCENX	VAUGIER Jean Baptiste	I.T.P.E.
PARENTIS	BLASCO Jean-Louis	I.T.P.E.
PEYREHORADE	DARRORT Jean Robert	C.S.P.T.P.E.
ROQUEFORT	DIEMUNSCH Serge	C.S.P.T.P.E.
SAINT SEVER	BERGES Marie Odile	C.S.P.T.P.E.
SOUSTONS	JACQUES Sylvain	I.T.P.E.
TARTAS	CARSALADE Jean Pierre	I.T.P.E.
VILLENEUVE DE MARSAN	BAGAGE Gérard	C.S.P.T.P.E.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces fonctionnaires, délégation est accordée dans les mêmes limites aux agents chargés d'assurer leur intérim ou aux agents désignés ci-après :

SUBDIVISIONS	NOMS ET PRENOMS	GRADES
CAPBRETON ST MARTIN DE SEIGNANX	VIVES Gérard	A.T.T.P.E.
DAX	LABAT Bernard	A.T.T.P.E.
MONT DE MARSAN	SALVAT Bernard	A.T.T.P.E.
MORCENX	CRABOS Jean-Luc	Cont. T.P.E.
PARENTIS	VITIELLO Jean Maxime	A.T.T.P.E.
PEYREHORADE	LEGLIZE Marc	Cont. P.T.P.E.
ROQUEFORT	DUNOUAU Christian	Cont. T.P.E.
SAINT SEVER	LAENS Claude	Cont. P.T.P.E.
SOUSTONS	CABALOUÉ Pierre	Cont. P.T.P.E.
TARTAS	LAGUE Jean-Jacques	Cont. P.T.P.E.
VILLENEUVE DE MARSAN	DESTOUT Bernard	Cont. P.T.P.E.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GONDTRAN, Directeur Adjoint, Chef d'Arrondissement, Ingénieur Divisionnaire des TPE, Directeur des subdivisions et à Madame Lydie FAURE-DEBERNARDI, Ingénieur des T.P.E., Chef de la Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité pour signer dans le cadre des attributions de cette cellule :

- tous les actes de maîtrise d'oeuvre relatifs aux marchés de signalisation horizontale,
- commande et liquidation des dépenses correspondantes pour :
 - a) les commandes de fournitures ou de prestations du Parc de l'Equipement ainsi que celles couvertes par un marché à commandes conclu par le Département,
 - b) les commandes hors marché dont le montant annuel n'excède pas par nature un montant de 20 000 F.

En cas d'empêchement de Madame Lydie FAURE-DEBERNARDI, Ingénieur des T.P.E., Chef de la Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité, délégation est accordée dans les mêmes limites à M. Jean-Claude FOATA, Secrétaire Administratif de classe supérieure.

Article 3

Les arrêtés n°97-18 du 23 Décembre 1997 et 98-08 du 30 janvier 1998 sont abrogés et remplacés par le présent arrêté.

Article 4

M. le Directeur des Services, M. le Directeur Départemental de l'Equipement, M. le Directeur de l'Aménagement et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Délégation de signature à Monsieur Alain VIDALIES, à l'effet de présider le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé Sainte-Anne

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Alain VIDALIES, Conseiller Général de Mont-de-Marsn Sud à l'effet de présider le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé Sainte-Anne de Mont-de-Marsan.

Article 2

Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Spécialisé et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présente arrêté

Arrêté de Monsieur Robert CABE, Président du Conseil Général, en date du 31 mars 1998, portant désignation de Monsieur Jean BOURDEN, Conseiller Général, en tant que représentant du Président à la Commission prévue par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993

Article 1er

Monsieur Jean BOURDEN, Conseiller Général, est délégué pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil Général des Landes, en cas d'empêchement de sa part, à la Commission chargée de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres reçues en réponse à toute consultation lancée en vue de la conclusion d'une convention de délégation de service public et de donner son avis sur le choix de l'entreprise attributaire.

Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Département des Landes. Monsieur le Directeur des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur Robert CABE, Président du Conseil Général, en date du 31 mars 1998, portant désignation de Monsieur Jean BOURDEN, Conseiller Général, en tant que représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres

Article 1er

Monsieur Jean BOURDEN, Conseiller Général, est délégué pour remplir les fonctions de représentant du Président du Conseil Général des Landes à la Commission d'Appel d'Offres, en cas d'empêchement de sa part.

Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Département des Landes. Monsieur le Directeur des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur Robert CABE, Président du Conseil Général, en date du 31 mars 1998, portant désignation « des personnalités » à la Commission d'Appel d'Offres

Article 1er

Dans le cadre d'un appel d'offres sur performances, la Commission d'Appel d'Offres comprend, outre les membres prévus à l'article 279 du Code des Marchés Publics, « des personnalités désignées en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres ».

S'agissant tout spécialement de la consultation lancée en vue de la passation d'un marché ayant pour objet le nettoyage global et systématique du littoral landais,

- Monsieur P. CHAMPAGNE, Directeur Départemental de l'O.N.F.,
- Monsieur A. BESANCON, chargé de mission à l'A.D.E.M.E.,
- Monsieur J. DOUAT, ingénieur à la D.D.A.F.,
- Monsieur G. GUIGNOT, ingénieur au Conseil Général des Landes

sont désignés, membres de la Commission d'Appel d'Offres au titre des dispositions précitées.

Article 2

Monsieur le Directeur des Services et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.